Relevé d'identité bancaire (RIB) :     Domiciliation			Relevé d'identité bancaire (RIB)   Domiciliation				
Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).  Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.  Cadre réservé au destinataire du relevé			Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire de opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.).  Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évit ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.  Cadre réservé au destinataire du relevé				